



TERROIR DE CAUX

RAPPORT ANNUEL

2023



**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

11 Route de Dieppe, 76730 BACQUEVILLE EN CAUX

Le Président est **Olivier BUREAUX**, et le Vice-Président à l'environnement, au développement durable, aux ordures ménagères, à la consommation durable et à la mobilité est **Fabrice DUBUS**.

La collectivité gère la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que ceux des déchets recyclables pour 79 communes.

Le nombre d'habitants en 2023 est de 37 785 habitants*. C'est un habitat mixte à dominante rurale.

La collectivité a pour missions :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- L'exploitation de 3 déchetteries
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets
- La facturation de la redevance, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers.

*Population SINOE



Président
Olivier BUREAUX



Vice-Président
Fabrice DUBUS





Le siège, 11 route de dieppe,
76730 BACQUEVILLE EN CAUX



L'annexe, rue des Brasseurs
76890 TOTES



TOUS LES DECHETS MENAGERS, RESTANT DANS LA POUBELLE CLASSIQUE APRÈS LE TRI À LA SOURCE

La collecte des ordures ménagères est effectuée par un prestataire unique : Ikos environnement du groupe Paprec, depuis le 1er janvier 2023. Le mode de collecte est le porte à porte dans des bacs homologués. Quelques cas particuliers demeurent toutefois, lorsque l'usager ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses).

Tonnage OMR

2021	2022	2023
5 918	5 835	5 798

LA FREQUENCE DE COLLECTE

Les fréquences des collectes des particuliers sont majoritairement en CO,5. C'est à dire : 1 fois toutes les 2 semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 1400 habitants de septembre à juin. En juillet et août la collecte est en C1, soit toutes les semaines.

5 communes (Auffay-Val-de-Scie, Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes, Val-de-Saône) sont quant à elles collectées en C1 toute l'année, en raison de la présence de commerces et d'habitats collectifs en plus grand nombre.



**153Kg/hab. jetés sur
Terroir de Caux**

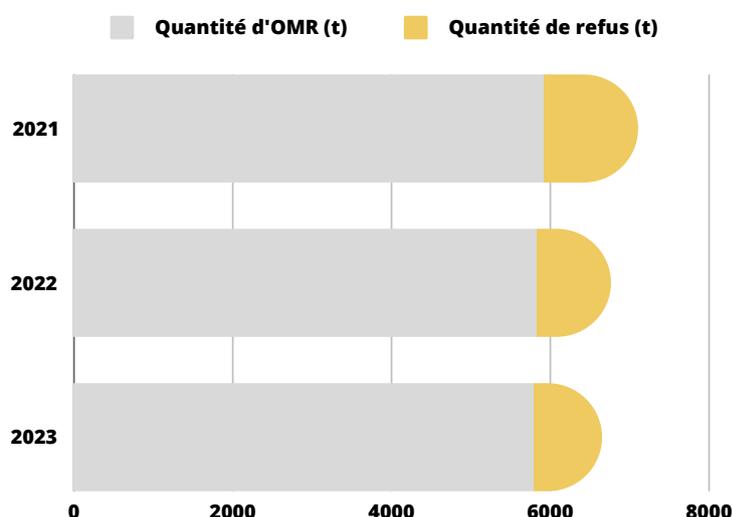


LES RECIPIENTS DE COLLECTE

La Communauté de Communes a doté l'ensemble de la population de bacs gris homologués et pucés.



Pour les professionnels, la quantité et le volume ont été déterminés en fonction de l'activité (du 140 litres au 770 litres).





Coût de la collecte (TTC)			
	2021	2022	2023
Montant total (€)	834 529	849 882	700 578
€/tonne	141	146	121
€/habitant	22	22	19

LE TRAITEMENT

Les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers l'E'caux Pôle de Brametot, appartenant au SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux). Il s'agit d'une usine de tri mécano-biologique (TMB). Le TMB vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacération et tri) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation). Cette installation de tri mécano-biologique a plusieurs objectifs :

Sur la fraction fermentescible du déchet :

- produire de l'énergie sous forme de biogaz ;
- fabriquer du compost ;
- réduire et stabiliser les déchets avant de les mettre en décharge.

Sur l'ensemble du déchet :

- Extraire des matériaux conformes au cahier des charges des activités de recyclage.

Les refus de tri sont quant à eux envoyés vers une usine d'incinération :

Ecostu'air, à Saint Jean de Folleville, pour être valorisés énergétiquement.

OBSERVATIONS

BAISSE DES ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉES (-0,6%) 

BAISSE DES REFUS DE TRI (-1,7%)

AUGMENTATION DES COÛTS(+1,8%) 



Coût du traitement (TTC)			
	2021	2022	2023
Part 1 = Dette DEXIA	Part 1 = 491 321 €	Part 1 = 490 859 €	Part 1 = 491 475 €
Part 2 = Traitement (2023 : 119,78€/t)	Part 2 = 578 613 €	Part 2 = 620 004 €	Part 2 = 704 098 €
Part 3 = Frais de gestion + Eurville	Part 3 = 196 123 €	Part 3 = 205 592 €	Part 3 = 242 352 €
Part 4 = Amortissement, annuité dette, recettes contrat DSP	Part 4 = -134 356 €	Part 4 = -151 463 €	Part 4 = - 87 810 €
Montant total (€)	1 131 701	1 164 992	1 350 115
€/tonne	191	200	233
€/habitant	30	31	36

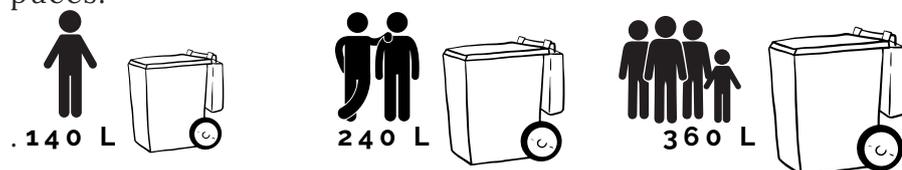
TOUS LES EMBALLAGES VIDES ET LES PAPIERS GRAPHIQUES / LE VERRE (HORS VAISSELLE).

La collecte des recyclables (bac jaune) est effectuée par un prestataire privé, Ikos environnement (Paprec). Le mode de collecte est le porte-à-porte. Quelques cas particuliers demeurent toutefois, lorsque l'utilisateur ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses). Pour la collecte du verre, c'est Mineris qui collecte seul l'ensemble des colonnes verre.

La fréquence de collecte pour les recyclables est toutes les 2 semaines.

LES RECIPIENTS DE COLLECTE

La Communauté de Communes a doté l'ensemble de la population de bacs au couvercle jaune homologués et pucés.



Pour les professionnels, la quantité et le volume a été déterminé en fonction de l'activité (du 140 litres au 770 litres).

Le verre est quant à lui collecté dans les 140 colonnes aériennes réparties sur les 79 communes de la collectivité

	QUANTITE DE VERRE		
	2021	2022	2023
TONNAGE	1 910	1 845	1 726
Kg/hab.	50	49	46

	QUANTITE DES EMBALLAGES-PAPIERS		
	2021	2022	2023
TONNAGE	3 023	2 869	2 783
Kg/hab.	80	76	74

-6,5%

-3%



DONNÉES NATIONALES
(RÉFÉRENTIEL COÛT SERVICE PUBLIC
DÉCHETS - ADEME 2019)

France - Verre :

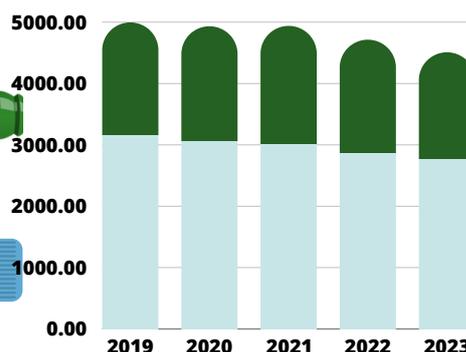
37 Kg/Hab.

France - Recyclables :

49 Kg/hab.



Sur Terroir de Caux :



Le taux de refus : 30,7 %



Coût de collecte et de traitement (TTC)			
	2021	2022	2023
COÛT TOTAL du verre	109 068 €	107 454 €	113 974 €
Collecte des emballages-papiers	788 072 €	784 156 €	619 662 €
Tri des emballages - papiers	576 454 €	557 013 €	538 688 €
Refus de tri facturé	23 322 €	18 365 €	17 202 €
COÛT TOTAL des emballages - papiers	1 387 848 €	1 359 534 €	1 175 552 €

LE TRAITEMENT

Les emballages et le papier collectés sont transportés aux quais de transfert de notre prestataire pour ensuite être envoyés en plus gros volumes vers le centre de tri Sein'Estuaire au Havre par la société de transport Mauffrey.

Là, les déchets sont triés par matériaux puis envoyés vers les usines de recyclage. Les refus de tri sont quant à eux envoyés vers l'usine d'incinération située à Saint Jean de Folleville.

Le verre lui est envoyé directement à la verrerie Occidental Sea Glass située à Saint-Vigor-d'Ymonville par Mineris.



LE RECYCLAGE ET LES SOUTIENS

Déchets	Repreneur	Lieux	Transformation en...	Reprise 2023
Emballages-Bouteilles plastiques	Valorplast	Puteaux (92)	Tuyaux, polaires...	66 276 €
Acier	Arcelor Mittal France	Dunkerque (59)	Pièces en acier...	19 125 €
Aluminium	Affimet	Compiègne (60)	Pièces en aluminium...	7 101 €
Cartonnettes	Revipac	Hondouville (27)	Cartons ondulés...	22 983 €
Briques alimentaires	Revipac	Hondouville (27)	Papier cadeau, papier alimentaire...	379 €
Papier	Veolia	Divers	Papier recyclé	33 017 €
Verre	SIBELCO	St Vigor d'Ymonville	Verre recyclé	51 030 €

Une fois **triés** par catégorie au centre de tri, les déchets sont mis en balles et expédiés dans différentes usines de **recyclage**. Le montant de la reprise fluctue selon le coût de la matière première.

De plus, différents éco-organismes soutiennent le tri sélectif en fonction de la performance.

Adelphé propose aux collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets d'emballages la signature d'un contrat type.

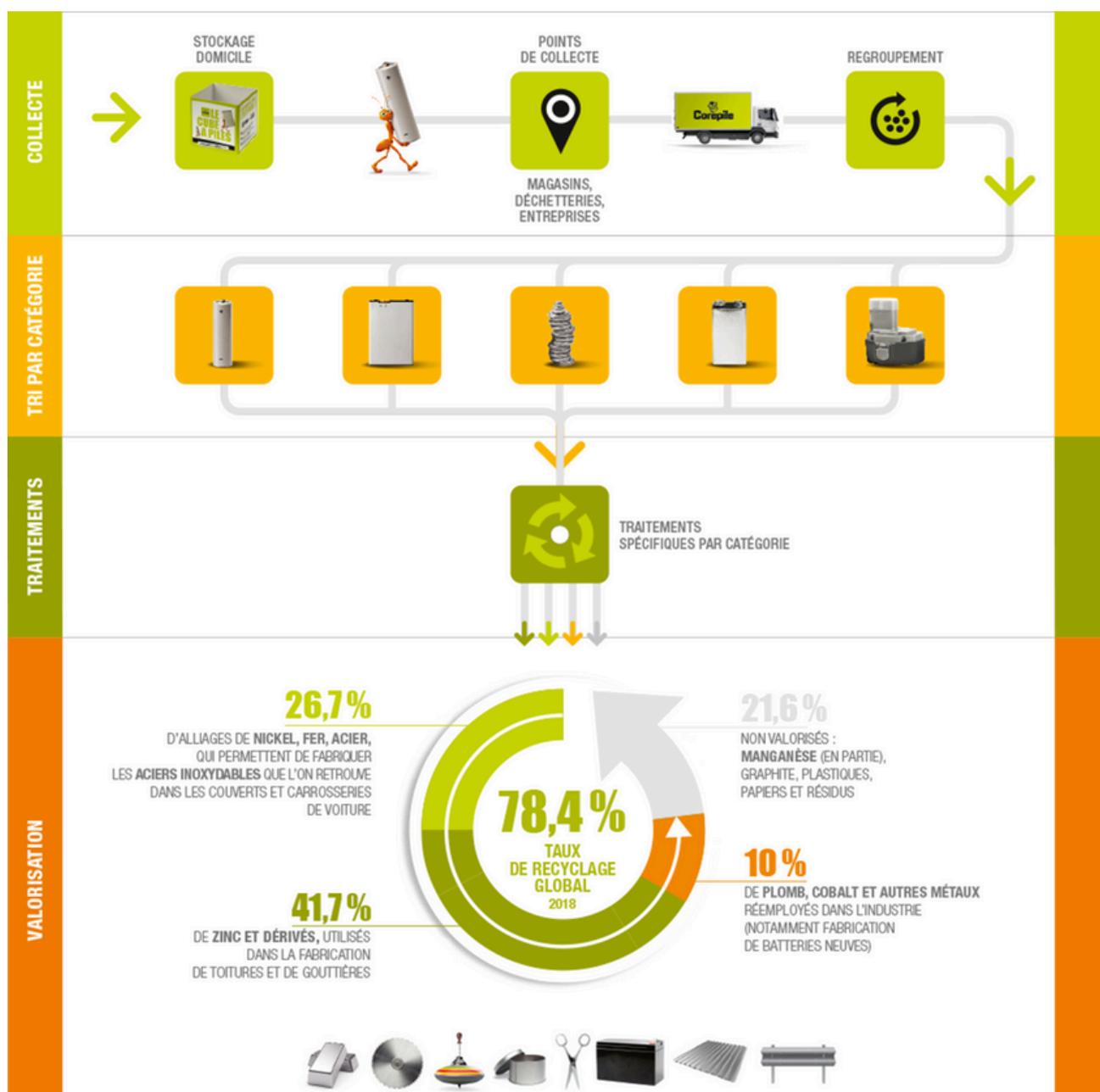
Filière soutenue	Eco-organisme	Soutiens 2023
Emballages	Adelphé/Citeo	641 900 € (hors solde)
Papiers	Citeo	32 935 €
Refashion	Le textile, linge de maison, chaussures	3 787 €
Ecosystem	Equipement électrique et électronique (déchetterie)	32 747 €
Eco-maison	Le mobilier (déchetterie)	35 861 €
Eco-DDS	Déchets dangereux des ménages (déchetterie)	4 815 €



La collecte s'effectue essentiellement en déchetteries, mais également dans certaines écoles, mairies ou encore des commerces.

Les coûts de collecte et de traitement sont financés par l'éco-participation, payée au moment de l'achat du produit. L'éco-participation ou « éco-contribution » est affichée, séparément du prix du produit, dans un objectif de transparence. Cette somme est d'abord versée par le producteur à un éco-organisme pour financer la collecte, la réutilisation et le recyclage d'un équipement usagé équivalent, et varie donc selon le produit et le type de traitement qu'il exige.

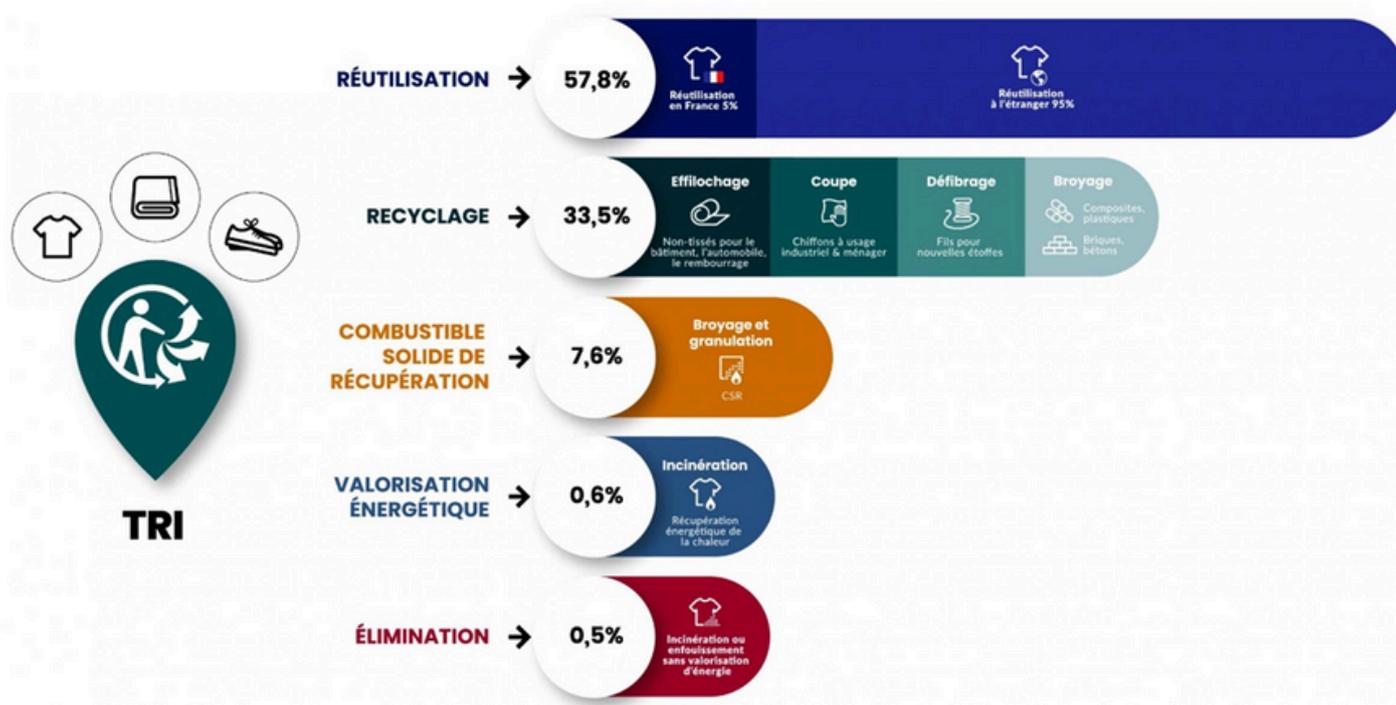
Corepile et Printerre sont les éco-organismes qui prennent en charge le traitement : les composants sont séparés puis valorisés pour les piles, quant aux cartouches elles sont remanufacturées ou réemployées.



VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES QUEL QUE SOIT L'ETAT

La collecte s'effectue à partir des différentes colonnes réparties sur l'ensemble des communes, grâce au réseau d'entreprises de la Masc de Tôtes et Le Relais. Le textile est regroupé puis envoyé vers deux centres de tri : Gebetex à Vernon et Le Relais à L'Etoile.

La 2^{ème} vie des textiles & chaussures après le tri



Les quantités collectées (tonnes)

2021	2022	2023
230	241	245



La mise en place de bornes pour le textile et la collecte sont gratuites pour les collectivités. Gebetex et Le Relais et sont agréés par Re_fashion, un éco-organisme qui apporte, via l'écocontribution textile, un soutien financier pour assurer la pérennité de leur activité.



TOUS LES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR TAILLE OU DE LEUR TOXICITÉ, NE PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE.

La collecte s'effectue pendant les horaires d'ouverture sur 4 sites. L'accès est réglementé par la présentation d'un badge nominatif muni d'une puce RFID.

GUEURES et VASSONVILLE	En hiver (du 1er Nov. au 31 Mars)		Eté (du 1er Nov. au 31 Mars)	
	LUNDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45
MARDI			8h45-11h45	13h30-18h00
MERCREDI		13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
JEUDI				
VENDREDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
SAMEDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00



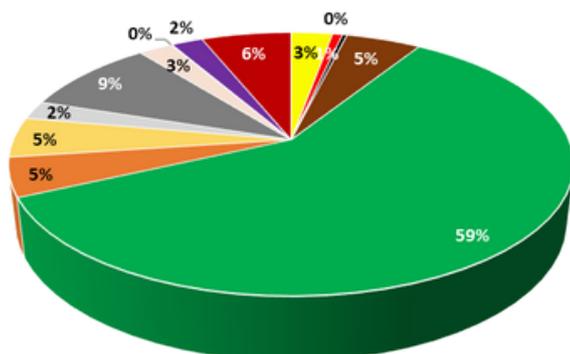
La déchetterie est située sur la commune de **Gueures**.

Elle est en gestion directe depuis sa création, en 2014.

La collectivité a établi une convention pour accepter une commune extérieure : Colmesnil-Manneville (107 hab.).

Le gardiennage est assuré en régie par 2 ETP.

Répartition des quantités collectés GUEURES 2023

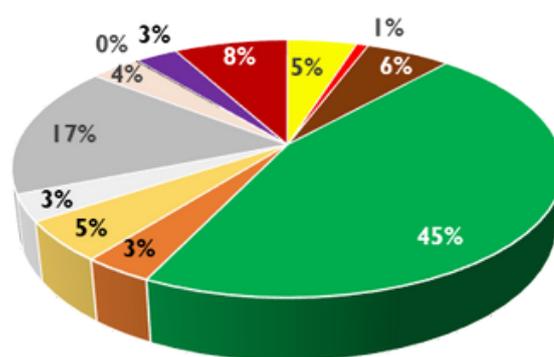


Tonnage GUEURES	2021	2022	2023	
Ferraille	232	199	207	4%
DMS	29	40	49	6%
Pneumatiques	51	26	23	-13%
Bois	350	366	374	2%
Végétaux	4 187	3 370	4 316	28%
Encombrant	883	842	348	-59%
Incinérable	-	-	358	
Plastiques	53	-	-	
Plâtre	-	-	166	
Gravat	612	536	676	26%
Carton	163	161	171	6%
Polystyrène	9	5	5	1%
DEEE	157	139	157	13%
Mobilier	464	450	448	-1%
TOTAL	7 190	6 134	7 298	19%

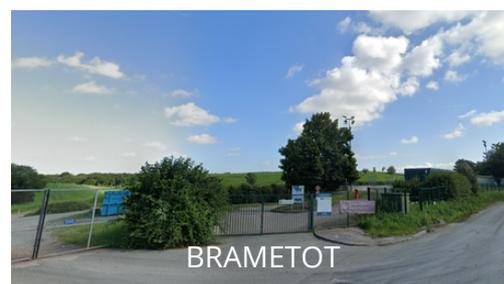
Tonnage VASSONVILLE	2021	2022	2023	
Ferraille	308	260	261	-
DMS	42	39	44	13%
Bois	345	333	318	-5%
Végétaux	2 465	2 016	2 436	21%
Encombrant	689	690	186	-73%
Incinérable	-	-	270	-
Plastiques	74	-	-	-
Plâtre	-	-	177	-
Gravat	1033	899	888	-1%
Carton	146	184	187	2%
Polystyrène	11	4	4	-
DEEE	172	154	158	3%
Mobilier	430	456	427	-6%
TOTAL	5 715	5 035	5 356	6%

La déchetterie est située sur la commune de **Vassonville, hameau du Bois du Fil**.
Elle est en gestion directe depuis sa création, en 1994, puis agrandie en 2014.
Le gardiennage est assuré en régie par 2 ETP.

Répartition des quantités collectés
VASSONVILLE 2023



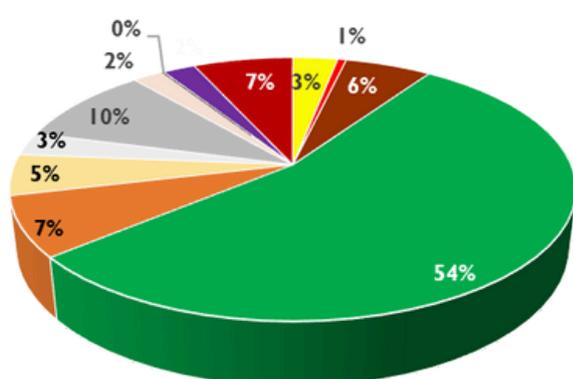
Brametot	En hiver (du 1er Nov. au 31 Mars)		Eté (du 1er Nov. au 31 Mars)	
LUNDI		14h-16h45		14h-18h45
MARDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45
MERCREDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45
JEUDI				
VENDREDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45
SAMEDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45



La déchetterie est située sur la commune de **Brametot**.
Elle est gérée par la CC Côte d'Albâtre.
Les communes de Gonnetot, Sassetot le Malgardé, Tocqueville en Caux et Vénestanville (632hab.) y accèdent grâce à une convention de participation.
En 2023, la participation s'élève à **26 826 €** (42,5€/hab.).



Répartition des quantités collectées LA CHAPELLE DU BOURGAY 2023



Tonnage La Chapelle du B.	2021	2022	2023	
Ferraille	180	148	157	6%
DMS	33	30	30	-
Bois	292	287	302	5%
Végétaux	2 115	1 775	2 785	57%
Encombrant	720	735	377	-49%
Incinérable	-	-	257	-
Plastiques	40	-	-	-
Plâtre	-	-	145	-
Gravat	882	1 163	494	-58%
Carton	111	106	109	3%
Polystyrène	5	4	5	25%
DEEE	111	103	114	11%
Mobilier	350	331	348	5%
TOTAL	4 839	4 682	5 123	9%

LA CHAPELLE DU BOURGAY	En hiver (du 1er Nov. au 31 Mars)		Eté (du 1er Nov. au 31 Mars)	
	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
LUNDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
MARDI			8h45-11h45	13h30-18h00
MERCREDI				
JEUDI		13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
VENDREDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
SAMEDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00

La déchetterie est située sur la commune de **La Chapelle du Bourgay**.

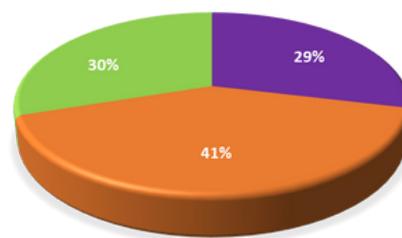
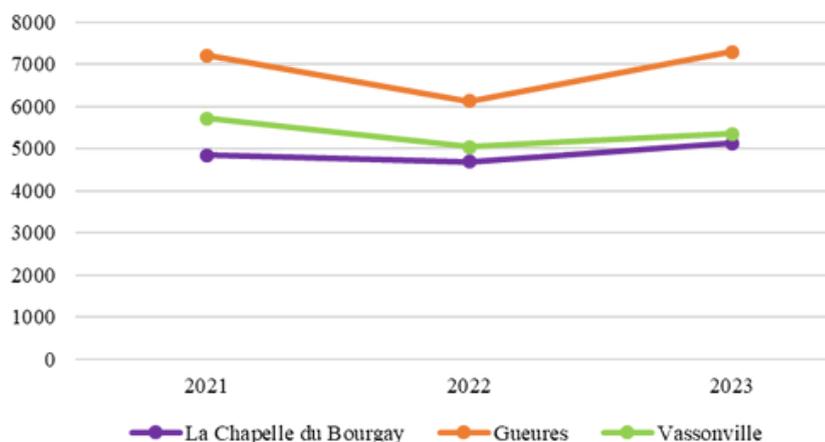
Elle est en gestion directe depuis sa création, en 2003. La collectivité a établi une convention pour accepter 2 communes extérieures : Aubermesnil-Beaumais et Tourville sur Arques (1702hab.).

Le gardiennage est assuré en régie par 2 ETP.



LA CHAPELLE DU BOURGAY

Evolution des quantités collectées en déchetterie



Les coûts des déchetteries

Dépenses	Frais de personnel	296 397 €
	Frais divers (Electricité, télécom, équipement, remboursement du prêt...)	218 150 €
	Frais de gestion administrative	43 891 €
	Investissement	41 196 €
	Frais de collecte et de traitement	983 284 €
	Sous-total	1 582 919 €
Recettes	Valorisation - Eco-organismes (carton, ferraille, D3E, mobilier)	219 170 €
	Participation CARD	79 388 €
	Sous-total	298 558 €
Résultat 2023		1 284 360 €



+ 24 %

Plusieurs solutions sont offertes aux Communautés de Communes pour financer ce service : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) calculée d'après les coûts réels du service après déduction des recettes diverses, ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) assise sur la base du foncier bâti.

La redevance comme la taxe peuvent également être incitatifs, c'est-à-dire que le montant est décomposé en une part fixe et une part variable (en fonction du nombre de levées ou au poids du bac).

La collectivité a retenu la première solution, la REOM.

La REOM finance les services suivants :

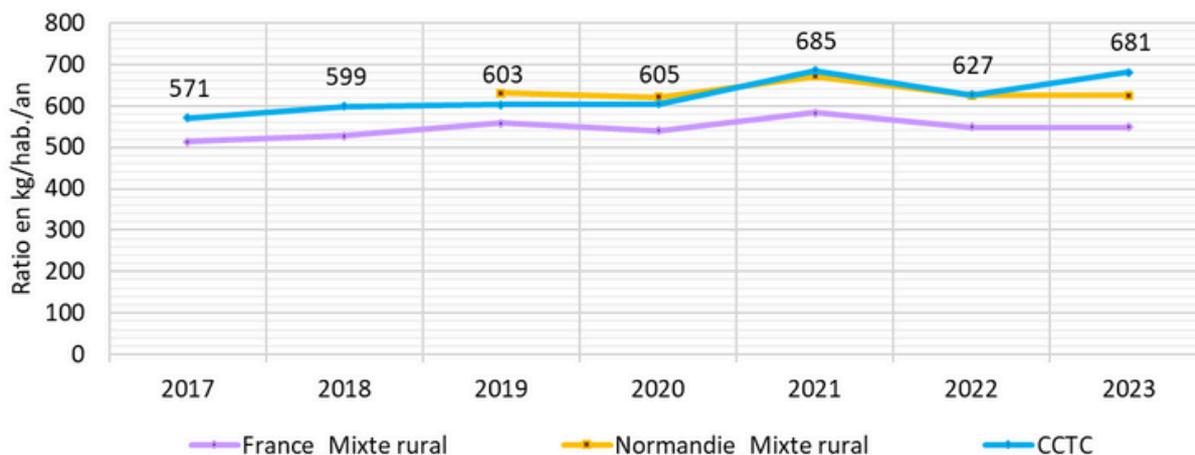
- **La collecte** en porte à porte **des ordures ménagères résiduelles**,
- **La collecte** en porte à porte **des recyclables** (emballages-papiers),
- **Le tri** au centre de tri des recyclables (emballages-papiers),
- **Le traitement des ordures ménagères résiduelles** au sein d'une usine de traitement mécano-biologique.
- La mise à disposition sur les communes et **la collecte** de points d'apport volontaire **pour le verre**,
- L'accès aux **trois déchetteries** (collecte + traitement),
- La présence d'**ambassadeurs du tri**.



Redevables	Montant 2023	
	Collecte OMR en CO,6	Collecte OMR en CI
Résidence principale – 1 personne	178 €	195 €
Résidence principale >1 personne	223 €	240 €
Résidence secondaire	223 €	240 €
Commerçant – artisan – service – garages – tous pas de porte	244 €	260 €
Entreprise	305 €	322 €
Gîtes 2/4 pers	160 €	178 €
Gîtes 5/8 pers	203 €	219 €
Gîtes >8 pers	244 €	260 €
Logement insolite (0,2 EF/Logement)	45 €	
Camping (emplacements)	67 €	
Restaurants	616 €	695 €
Métiers de bouche/commerces alimentaires (charcuterie, boulangerie, traiteur, plats à emporter, superette)	409 €	467 €
Supermarché	859 €	873 €
Hôtel-Restaurants	616 € + 45 €/ch.	695 € + 67 €/ch.
Salle des fêtes de 0 à 60 pers Com et Privée	435 €	
Salle des fêtes de 61 à 120 pers Com et Privée	652 €	
Salle des fêtes de 121 à 200 pers Com et Privée	866 €	
Salle des fêtes + de 200 pers Com et Privée	1 080 €	
Administrations-syndicats (hors mairie)	182 €	199 €
Mairies (/habitants - chiffres Insee)	0,19 €/hab.	0,34 €/hab.
Etablissement de santé (/lit)	112 €/lit	
Chambres d'hôtes/d'hôtels /chambre en	45 €	67 €
Gros producteur (sup à 770 l pour une collecte en CI)	181€/bac <u>supp.</u>	219€/bac <u>supp.</u>
Terrains de loisirs (ex : étangs)	173 €	

Les principaux chiffres indiqués ci-dessous sont issus de la matrice des coûts dans le cadre du programme mis en place par l'ADEME.

Évolution du ratio de collecte - Tous flux (hors gravats)



Évolution comparée du ratio de collecte (en kg/hab./an hors gravats)

	CCTC			France_Mixte rural			Normandie_Mixte rural		
	Ratio kg/hab.	Évolution n/n-1		Référence kg/hab.	Écart		Référence kg/hab.	Écart	
		kg/hab.	%		kg/hab.	%		kg/hab.	%
2017	571			514	57	11%			
2018	599	28	5%	528	71	13%			
2019	603	4	1%	559	44	8%	632	-29	-5%
2020	605	2	0%	540	65	12%	621	-16	-3%
2021	685	80	13%	584	101	17%	672	13	2%
2022	627	-58	-8%	549	78	14%	625	2	0%
2023	681	54	9%	549	132	24%	625	56	9%

Évolution comparée du coût aidé en €HT/hab./an

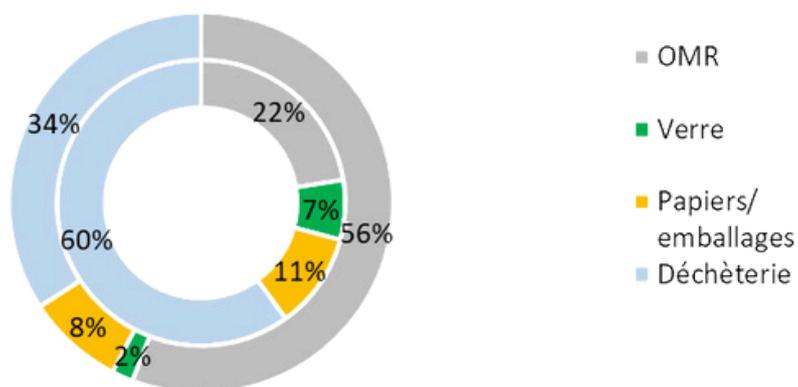
	CCTC			France_Mixte rural			Normandie_Mixte rural		
	Coût aidé €HT/hab.	Évolution n/n-1		Référence €HT/hab.	Écart		Référence €HT/hab.	Écart	
		€/hab.	%		€/hab.	%		€/hab.	%
2017	76,6 €			85,9 €	-9,3 €	-11%			
2018	86,0 €	9,4 €	12%	86,0 €	0,0 €	0%			
2019	96,0 €	10,0 €	12%	97,7 €	-1,7 €	-2%	96,0 €	0,0 €	0%
2020	102,6 €	6,6 €	7%	99,2 €	3,4 €	3%	99,2 €	3,4 €	3%
2021	98,8 €	-3,9 €	-4%	107,4 €	-8,6 €	-8%	109,3 €	-10,5 €	-10%
2022	93,9 €	-4,8 €	-5%	113,1 €	-19,2 €	-17%	123,3 €	-29,4 €	-24%
2023	103,4 €	9,5 €	10%	113,1 €	-9,7 €	-9%	123,3 €	-19,9 €	-16%

Évolution du coût aidé par flux

Évolution du coût aidé par flux €HT/hab./an				
	OMR	Verre	Papiers/ emballages	Déchèterie
2017	59,0 €	1,0 €	-1,7 €	18,4 €
2018	52,1 €	0,9 €	9,1 €	24,0 €
2019	54,1 €	0,8 €	13,8 €	27,5 €
2020	52,0 €	1,7 €	19,3 €	29,7 €
2021	53,9 €	1,8 €	16,9 €	26,2 €
2022	55,4 €	2,8 €	11,7 €	24,7 €
2023	58,0 €	1,9 €	8,5 €	35,5 €

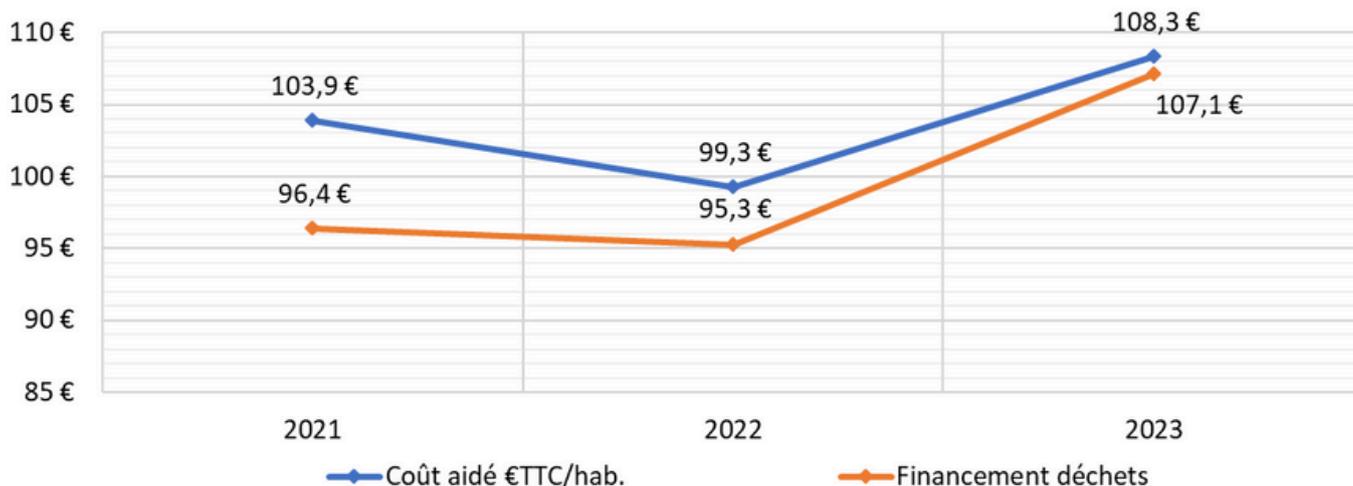


Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2023



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/habitant)



- Un coût aidé de **4,097 k€** ou **108€TTC/Hab.**
- Un financement de **107 €TTC/Hab.**, qui ne permet pas de couvrir la totalité des coûts et plus.

Article L2224-17-1 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Un décret précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport.

Ce rapport est rédigé chaque année. Il a pour objectif de faciliter le débat au sein de l'assemblée délibérante et d'informer les usagers du service d'élimination des déchets. Pour cela il fait figurer l'ensemble des indicateurs, techniques et financiers, liés à ce service.

